qui lui fut inspiré par le bruit qui se faisait, il y a vingt ans, autour des enterrements civils; telle est aussi son étude sur les Chapelles privées, mémoire juridique irréfutable; qui a son origine dans l'émotion que fit naître, dans tous les cœurs honnêtes, le drame douloureux de Châteauvilain. Ainsi en est-il encore de son travail sur la Responsabilité de l'Etat, au cas d'émeute et de désordre public, où il signalait, dans la loi municipale du 5 avril 1884, des lacunes et des imperfections, que des événements encore récents, à Lyon, ont pleinement démontrées.

Mais c'est, au contraire, sous l'influence des plus vifs et des plus légitimes sentiments d'admiration qu'il écrivait les biographies des deux Sauzet et d'Augustin Cochin. Et il en était de même, quand il prononçait, le 17 juin 1888, au nom de l'Académie de Lyon, l'éloge de Victor Laprade, à l'inauguration de la statue du poète, à Montbrison.

Et cet enthousiasme, qui donne à ses écrits tant de vie et de chaleur, il ne le consacrait pas seulement à glorifier les plus hautes renommées; le même sentiment l'animait, quand, devant l'Académie, il avait à louer l'abnégation et le dévouement des petits et des humbles, auxquels sont réservées les récompenses de la Fondation Livet. Bien plus, on retrouve, bien qu'à un moindre degré, le même esprit, jusque dans ses rapports sur le prix Lombard de Buffières. Et ces pages où l'émotion déborde, et que, par cela même, on relit toujours avec le même intérêt, achèvent de nous faire connaître l'homme de bien qui, indifférent aux choses du passé, se livrait, tout entier et sans réserve, aux nobles sentiments, que lui inspiraient soit l'étude de la vie d'un homme d'honneur et de grand talent, soit le spectacle d'un acte de dévouement et de bienfaisance.

Ajoutons qu'à ses funérailles, qui ont eu lieu le 29 avril,